

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px auto;"><thead><tr><th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 5px;">En exercice</th><th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 5px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td></tr></tbody></table> <hr style="width: 20%; margin: 10px auto;"/> <p>Date de la convocation : 25 mars 2024</p> <p>Date d'affichage : 25 mars 2024</p> <p>Vote : Pour : 22</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22	<p>L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.</p> <p>Absent : Félix ROCHE.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	22					

OBJET : ECLAIRAGE DES TERRAINS DE PETANQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total des travaux s'élève à 8 136.00 € HT.

En application des règles du syndicat ces travaux peuvent être entrepris selon les conditions suivantes :

- Subvention du SDEC 35% du montant HT : 2 373.00 €
- Participation de la commune : 5 763.00 € avec un premier acompte à la commande de 50% du montant des travaux prévus, soit 4 068.00 €.

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de réception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_031_2024-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE SON ACCORD sur les dispositions technique et financières du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre de commande au syndicat

PRECISE que les crédits sont prévus à l'opération 153 du budget primitif 2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_031_2024-DE

A G E D I